



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# LEMNYS 2 : LA CFDT OBTIENT DES ENGAGEMENTS DU DIRECTEUR DU SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL DU SIÈGE

L'instance de coordination des CHSCT concernés (Siège Groupe, Siège Réseau, Siège BSCC, Siège Services Financiers, Université du Courrier) s'est réunie le 5 juillet dernier.

**Suite au questionnaire et à la HMI réalisés sur le site du Crossing en juin, les représentants du personnel CFDT (seuls présents à cette instance) ont exigé 5 actions importantes afin de veiller au respect de la santé et de la sécurité des salariés au Lemnys 2 :**

- ▶ Le cloisonnement des espaces de travail du couloir de circulation.
- ▶ En fonction des activités de confidentialité, la possibilité de cloisonner ces espaces de travail.
- ▶ La dotation de filtre pour les écrans pour tous les personnels
- ▶ Une enquête de satisfaction à 3 mois pour voir s'il est nécessaire d'ajouter des cloisons.
- ▶ Des informations complémentaires concernant la restauration et de l'arrivée au Crossing de la DPSIF en septembre prochain.

**Vous souhaitez  
contacter la CFDT :**

**Véronique DUMONT**  
Responsable Sièges VLP  
vdumont@cfdt3c.org

**Catherine RIEUX**  
Représentante Siège  
Groupe  
catherine.rieux@laposte.fr

**Jacques BLETTERIE**  
Représentant Siège  
BSCC  
jbletterie@cfdt3c.org

**Yves CHEVALIER**  
Représentant Université  
du Courrier  
yves.chevalier@laposte.fr

**Olivier SIMONIN**  
Représentant Siège  
Réseau  
olivier.simonin@laposte.fr



Bulletin d'adhésion



**CFDT SF3C**  
23 rue d'Alleray 75015 Paris  
01 40 29 82 00  
www.cfdt3c.org

## **Le Directeur du SGS s'est engagé à :**

- ▶ **Engagement 1 :** Créer une cafétéria à proximité de la terrasse au 1er étage.
- ▶ **Engagement 2 :** Proposer à tous les personnels un équipement en filtre de confidentialité pour les écrans.
- ▶ **Engagement 3 :** Concernant les aménagements des espaces de travail :
  - L'espace sera cloisonné naturellement par les bureaux individuels, les bulles, les murs de séparation de zone.
  - Lors de la phase de microzoning, les modes d'aménagement seront définis et à cette occasion, des cloisonnements pourront être décidés si nécessaires.
  - Si l'activité nécessite qu'un bureau soit fermé à clefs, cela sera fait.
  - Les couloirs seront matérialisés, et pourront être dotés de cloisons partielles dans les zones les plus exposées à la circulation (entrée de zone) ou à risque de bruits périphériques (proximité tri-copie, toilettes...). L'acousticien contribuera à l'identification des zones concernées et ce point sera discuté dans la phase de microzoning.
- ▶ **Engagement 4 :** Suivi
  - Une enquête post installation et une analyse sera effectuée environ 3 mois après les emménagements de manière à identifier les bureaux qui nécessiteraient des modifications d'aménagements. Dès lors que ces aménagements seraient jugés nécessaires et possibles, le Secrétariat Général du Siège s'engage à les mettre en œuvre
  - Le président s'engage à continuer de réunir l'ICCHSCT jusqu'après l'eménagement, dans le cadre du suivi des emménagements et du projet.

**Suite à ces engagements, les représentants du personnel ont émis un avis favorable au projet et n'ont pas demandé d'expertise.**

Cependant fidèle à ses principes d'engagement et de responsabilité, la CFDT sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre de ce projet.

Elle vous invite à **prendre contact avec ses représentants pour leur faire part de vos remarques notamment lors de la phase de micro zoning qui va s'engager.**